



**Comité de programme
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

Séance du COMPRO du lundi 8 juin 2015

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

PV adopté

Personnes présentes :

Charles Heimberg (CH), Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Claire Forel (CF),
Andreas Müller (AM), Stéphanie Castanier (SN), François Bertagna (FB),

Personnes excusées :

Walter Loosli (WL), Francine Fallenbacher (FB), Alain Muller (ALM), Laura Weiss (LW),
Raphaël Fornallaz (RF), Jean-Paul Derouette (JPD).

Personne invitée :

Aurélié Galetto (AG), juriste à l'IUFE

Prise du PV :

Laurence Hofmann.

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de PV du 24.05.2015 et adoption de l'ordre du jour définitif
 2. Informations du directeur du Compro (procédure de reconnaissance, procédure d'admission 2015, groupe de travail sur la Forensec, écoles privées, etc.)
 3. Modèle de nouveau plan d'études de la Forensec
 4. Divers
-

1. Adoption du PV du 24.05.2015 et de l'OJ définitif

L'OJ est adopté avec un ajout de 4 points et 1 oubli.

- L'oubli : Nouvelle de la pétition déposée au Grand Conseil
- Point 1 : Information sur le règlement
- Point 2 : Demande de dérogation pour 2 étudiants qui n'auront pas leur master à cette session d'examens.
- Point 3 : Demande de dérogation pour un CSD2 en histoire.
- Point 4 : Information sur une lettre de motivation posant problème.



Le PV du 24.05.2015 est adopté avec des modifications portées en pages 1 et 2.

2. Informations du directeur du Compro

Le mandat 2015 de la Conseillère d'Etat est distribué.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
La Conseillère d'Etat

Groupe de travail IUFE – Enseignement secondaire

Mandat année 2015

Considérant

- L'importance majeure de l'obtention de la reconnaissance de la CDIP pour tout dispositif finalement retenu;
- Les conditions non réalisées et nécessaires pour l'obtention de la reconnaissance des diplômes secondaires délivrés aux enseignants de notre canton et transmises par les Commissions de reconnaissance de l'enseignement secondaire I et II par lettre du 2 avril 2015 adressée à la soussignée;
- Les problématiques majeures, notamment en termes de gestion des flux, constatées durant toutes ces dernières années concernant la formation FORENSEC;
- Les importantes contraintes de calendrier et organisationnelles auxquelles la formation est soumise;
- Les contraintes du cadre budgétaire global, et notamment cantonal, qui ne permettent pas d'envisager une augmentation du coût total de la formation;
- Le contexte budgétaire, qui rend plus aléatoire la mise sur pied de stages en responsabilité;
- Les contraintes liées au rattachement du parcours de la formation FORENSEC à l'IUFE et, par conséquent, à l'Université de Genève;
- L'ensemble des principes contraignants de la formation actuelle à Genève qui, cumulés, concourent au blocage du dispositif, à savoir :
 - attachement au statut identique pour les enseignants du secondaire I et du secondaire II, ce qui implique la même formation académique et une double formation didactique (CO + Collège),
 - encouragement à la formation pour deux disciplines d'enseignement,
 - pratique des stages en responsabilité.



Objectifs

- > Revoir l'organisation de la formation afin de régler les problèmes relevés ces dernières années;
- > Respecter le cadre fixé par la CDIP et la reconnaissance de la FORENSEC;
- > Prévoir des dispositions transitoires pour les rentrées 2016 et suivantes, le cas échéant, pour les étudiants en attente de pouvoir poursuivre la deuxième année de la formation;
- > Garder l'unicité du statut et l'unicité du titre de formation du secondaire I et II;
- > Viser un allègement de la durée et de la charge de la formation ainsi que l'intégration de deux disciplines d'enseignement à la formation;
- > Identifier les forces, les faiblesses et les risques du dispositif retenu;
- > Définir les conditions et le calendrier de mise en œuvre du dispositif retenu au-delà de la période transitoire.

Principes

1. Supprimer le système actuel d'obtention d'un "CCDIDA suivi d'un MASE". et viser, par conséquent, l'obtention d'un titre unique.
2. Proposer des modalités de stages compatibles avec l'exigence de résolution des flux :
 - a) soit par l'introduction d'un stage en responsabilité (poste 10-12 en 1ère et 2ème années) permettant, à coup sûr, la continuité entre les deux années de formation;
 - b) soit en complétant le stage en responsabilité, qui peut occuper entre un quart et une moitié de poste selon les disciplines, par des stages en accompagnement notamment pour permettre la formation dans les deux degrés d'enseignement;
 - c) soit en condensant la formation pour un degré d'enseignement en un an et, après obtention du titre, permettre l'obtention du titre définitif à temps partiel dans le deuxième degré.
3. Permettre la formation à la deuxième discipline pendant les deux années de formation;
4. Répartir, de manière équilibrée sur la durée de la formation, les cours et séminaires donnés à l'IJFE, avec réflexion sur les possibilités d'allègement de l'évaluation si nécessaire et renforcer l'intégration dans les contenus de formation des activités d'encadrement (suivi des travaux de recherche des élèves, maîtrise de classe ou de groupe, sorties scolaires, notamment);
5. Envisager la suppression du système de tuilage, compte tenu des problèmes générés par celui-ci;
6. Maintenir, dans tous les cas, la possibilité d'une validation des acquis par expérience (VAE) débouchant sur un allègement des parcours pour les étudiants ayant déjà une pratique attestée de l'enseignement (suppléance, remplacements de longue durée);
7. Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département.

Échéancier

Reddition du rapport le 30 octobre 2015 à la Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.



Composition du groupe

- Présidente : Mme Paola Marchesini, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire
- Juriste-conseil : Mme Marie-Christine Maier Robert, Directrice des affaires juridiques au DIP + éventuellement un juriste de l'IUFE
- Représentant délégué aux affaires inter-cantoniales : M. Frédéric Wittwer
- Représentant des RH de l'Enseignement secondaire : M. Pascal Cirlini
- Représentante des directeurs de l'Enseignement secondaire II (issue du Collège de Genève) : Mme Marie-Claude Sawerschel
- Représentant des directeurs du Cycle d'orientation : M. Gilles Revaz
- Représentant de la Fédération des enseignants genevois (FEG) : M. Waël Almoman (remplaçant : M. Raphaël Fornallaz)
- Représentant de l'Association des étudiants de la FORENSEC (Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire – MEES) : M. Jean-Paul Derouette
- Représentant du rectorat de l'Université de Genève : M. Yves Flückiger ou M. Michel Oris;
- 3 représentants de l'IUFE :
 - Mme Isabelle Mili, Directrice
 - M. Walter Loosli, Directeur adjoint
 - M. Charles Heimberg, Directeur du programme FORENSEC

Anne Emery-Torracinta

Fait à Genève le 20 mai 2015

- Procédure de reconnaissance

Une demande de délai à fin octobre 2015 pour répondre aux demandes de la CDIP a été signée par Mme Emery-Torracinta.

Au sujet des demandes de la CDIP, un point délicat est relevé à savoir que la CDIP souhaite connaître quels seront les changements à venir annoncés.

Les séances 2015-2016 du Compro devront débuter dès août 2015 et ce, d'autant plus que le mandat de la juriste Aurélie Galetto s'achève fin août 2015.

- Procédure d'admissions

Les admissions pour la MASE sont actuellement en cours. Un jury de discipline effectuera un 1^o classement. Le Grand jury aura lieu le 16 juin 2015.

Charles Heimberg souligne qu'il est très dérangeant que les lettres de recommandation produites par les directions d'établissement n'émanent pas seulement du DIP à Genève, mais également d'autres cantons, alors qu'ils ne fournissent pas de stages.



Il regrette aussi que le formulaire de la lettre de recommandation soit disponible sur le site de l'IUFE, et pas sur celui du DIP alors que cette lettre, introduite à sa demande, est son affaire.

Les Associations professionnelles relèvent le non-respect des bases réglementaires, puisque ce point n'a pas été discuté dans le cadre du Compro.

Claire Forel rappelle que l'IUFE est un centre interfacultaire de formation et non un institut genevois de formation ; sinon ce ne serait pas un institut universitaire professionnalisant.

Andreas Müller insiste sur le fait que l'admission ne peut être restrictive au canton de Genève.

- Groupe de travail de la Forensec

Charles Heimberg apporte des informations sur le mandat :

Après 2 séances effectuées suite à la réception de ce mandat, une proposition compatible avec tous les « considérants » du mandat a été élaborée. Charles Heimberg rappelle le principe de la suppression du tuilage, avec le risque que la formation à l'enseignement secondaire paraisse alors trop longue.

Le projet propose MASE + CSD2, ce qui compense l'effet d'allongement de la suppression du tuilage.

Dans la proposition élaborée par l'IUFE, le plan d'études actuel a été repris quasiment en l'état avec uniquement la modification du stage en responsabilité qui serait filé sur 2 ans, dans deux disciplines et à quart temps (5-6 heures) → elle propose aussi un renforcement du stage en accompagnement qui deviendrait une variable d'ajustement pour répondre aux conditions de la CDIP.

La 2nde discipline ne s'effectuerait plus au rabais puisqu'il y aurait 2 ateliers en didactique de la discipline pour chaque matière.

Le séminaire de recherche s'effectuera dans une seule discipline ou de façon bi-disciplinaire.

Ce projet de plan d'études est actuellement en discussion au sein du Groupe de travail. Des ajustements lui seront sans doute encore apportés.

Sophie Canellini va rencontrer les conseillères aux études car des questions demeurent sans réponse comme :

- ☞ Que fait-on des étudiants qui ont commencé leur complément d'études en 2003, ou 2006 ou 2010 ou 2011... ? Doit-on leur demander 90 ou 120 crédits dans leur discipline ?
- ☞ La diminution de l'ampleur du stage en responsabilité aurait des conséquences salariales. Mais il faut souligner aussi qu'un stage en responsabilité à mi-temps sur deux ans sans augmentation de l'encadrement serait allé trop loin dans le sens d'une formation en emploi à laquelle la CDIP n'est pas favorable.

Par ailleurs, les directions d'établissements se disent réservées quant à la possibilité de garantir des stages en responsabilité sur 2 ans :

- Compte tenu des contraintes budgétaires
- Compte tenu de l'enjeu politique important concernant le renouvellement, constamment à la baisse, du corps enseignant.



Claire Forel souligne que les stages ne doivent pas dépendre d'une fluctuation du marché. Le DIP doit s'engager durablement sur son partenariat de formation avec l'IUFE, avec un nombre de places de stages assuré et ce, afin de permettre la pérennité de l'Institut.

Charles Heimberg rappelle la tension existante au sujet du remplacement du stage en responsabilité par le stage en accompagnement.

D'autres questions se posent aujourd'hui :

- Quel avenir octroyé aux CCDIDA n'ayant pas pu achever leur formation ?
 - ➔ On pourrait imaginer que des stages en accompagnement annuels soient ouverts par le DIP afin de permettre à ces étudiants de terminer leur cursus de formation avec possibilité d'accéder à la MASE.

Simon Toulou insiste sur le fait que l'IUFE pourra s'organiser du moment qu'il est informé de ce changement. L'Institut peut également anticiper et prévoir pour mettre en place les aménagements nécessaires afin d'évaluer des étudiants au cours d'un stage en accompagnement.

Les Associations professionnelles réitèrent qu'elles seraient formellement opposées à une formation en accompagnement pour le secondaire. Il est indispensable de pouvoir enseigner en pleine responsabilité, ce qui représente un respect plus important de la qualité.

Charles Heimberg précise que le règlement actuel prévoit des stages en accompagnement, mais dans des conditions bien particulières. Il rappelle l'intérêt considérable du stage en responsabilité car, dans certaines disciplines, la programmation est essentielle. Mais s'il s'agit de stages d'accompagnement annuels, c'est alors plus intéressant.

Certains points du mandat sont relevés par Andréas Müller :

- ↻ Page 1 – 8° paragraphe – 1° alinéa : « attachement au statut identique pour les enseignants... » ☒ Est-ce vraiment un facteur de blocage ?
- ↻ Page 2 – 5° paragraphe : « Viser un allègement... » ☒ Il n'y aura pas d'allègement possible compte tenu des conditions de la CDIP.
- ↻ Les points (page 1 – 8° paragraphe – 1° alinéa) et le 4° paragraphe de la Page 2 sont contradictoires.
- ↻ La date de reddition du rapport fixée au 30 octobre 2015 est tardive.

- Point 1 rajouté à l'OJ : Information sur le règlement

Cette information est présentée par Sophie Canellini.

Une proposition de modifications de règlement est distribuée à l'ensemble des membres du Compro afin de pouvoir ouvrir une discussion sur ce sujet.

Ce document sera envoyé par mail dès le 9 juin 2015 par Laurence Hofmann.

- Point 2 rajouté à l'OJ : Demande de dérogation de délai

Simon Toulou expose les demandes de dérogation de délai :

- ☞ Pas d'octroi de prolongation de délai pour terminer le mémoire : c'est juin.

Le Compro préavise négativement à cette demande de dérogation et ajoute que lorsqu'il s'agit de maladie, un certificat médical doit être produit. Au final, la Direction statuera en tenant compte des éléments produits par l'étudiante. Un préavis négatif est avancé pour toutes les demandes de prolongation de délai.



- Point 3 rajouté à l'OJ : 2 demandes de dérogation pour 1 CSD2 en histoire

Les requêtes sont présentées par Simon Toulou :

Ce sont deux personnes qui pourraient être formées avec chacune 4 heures en histoire (le règlement stipule en principe 6 heures) pour un CSD2 seconde discipline.

Les Associations professionnelles souhaitent que cette demande soit verbalisée, pour la forme.

Sur le principe relatif aux admissions, le Compro préavise que cela peut être accepté, mais uniquement dans ce cas.

C'est la Direction de l'IUFE qui prendra la décision finale.

- Point 4 rajouté à l'OJ : Lettre de motivation qui peut interpeller le Compro

Il s'agit d'une candidate en histoire qui a prolongé sa lettre de postulation par une missive qui expose différentes interrogations sur le blocage de sa formation.

En mars 2015, une réponse a été fournie par Isabelle Mili.

Charles Heimberg se dit très gêné par la situation de cette étudiante. En effet, placée première des viennent-ensuite dans le concours de 2014, elle a effectivement été privée du stage en responsabilité auquel elle avait droit puisqu'un autre étudiant plus mal classé qu'elle en 2014 s'est présenté cette année avec dans son dossier l'attestation d'une suppléance en 2014-2015 avec 10 heures d'histoire

Aurélie Galetto rappelle que l'octroi d'une place de stage à un étudiant ne relève pas de la responsabilité de l'IUFE. Cette charge incombe au DIP ; ce dernier est donc seul décisionnaire.

- Pétition déposée au Grand Conseil

Un rapport vient d'être remis au Grand Conseil.

Claire Forel demande à ce que le Compro en prenne connaissance lors de la prochaine séance. Le rapport sera annexé à ce présent PV dès que Charles Heimberg en détiendra un exemplaire.

3. Divers

Simon Toulou expose le cas d'une étudiante en biologie qui fait une demande de place de stage. C'est au DIP d'agir.

La séance est levée à 19h15.

La prochaine séance est fixée au lundi 22 juin 2015 de 17h00 à 18h00.